



COMMUNE DE VALBROYE

La Municipalité de Valbroye

informe la population que le débit des sources d'eau est au plus bas.

Par conséquent et en accord avec nos fournisseurs d'eau, à partir de ce jour et jusqu'à nouvel avis, il est interdit

- **D'arroser les gazons et jardins, etc.**
- **Remplir les piscines**
- **Laver les véhicules**

Il est autorisé d'arroser avec parcimonie les jardins potagers.

Vous voudrez bien contrôler vos compteurs d'eau afin de détecter une éventuelle fuite.

Nous précisons que les fontaines seront réglées à leur débit minimal.

Pour le retour à une consommation normale, vous serez avisés au pilier communal et sur le site internet de la commune.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un bel été.

La Municipalité

L'eau potable, une denrée précieuse

En vue de la période estivale, la Municipalité rappelle à la population l'importance de **limiter** au maximum sa consommation d'eau potable et d'adopter les bons gestes afin d'économiser cette denrée précieuse.

Voici quelques conseils pour économiser l'eau



Arroser les jardins **le soir**, avec parcimonie et privilégier l'arrosoir



Diminuer la quantité d'eau dans la chasse des toilettes



Ne pas laisser couler l'eau inutilement



Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage



Installer un mitigeur économe sur les robinets



Contrôler vos compteurs d'eau afin de détecter une éventuelle fuite

Pour rappel, l'eau utilisée pour l'arrosage des terrains de sports provient d'une nappe phréatique non-traitée et non-potable.

Tout remplissage de piscine de plus de 10m³ doit être **annoncé à l'avance** afin d'évaluer si celui-ci **est envisageable**. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet sur le site internet de la commune www.valbroye.ch > Mes démarches > Piscine.

Si nécessaire, des restrictions seront annoncées ultérieurement via le site internet.

La Municipalité